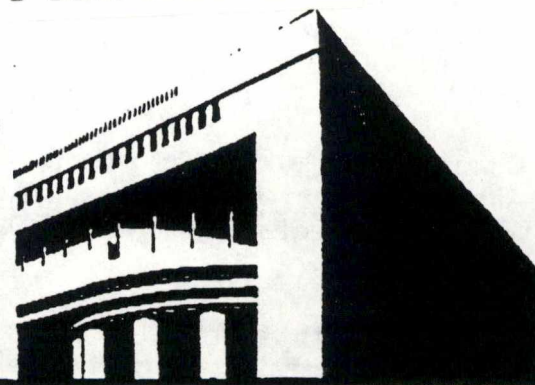


Les Grands Dossiers à Washington

*Un bulletin d'informations de l'Ambassade du Canada
sur les questions commerciales et économiques*
Volume 3, No. 2 Mars 1992



BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX

L'ambassade, en étroite collaboration avec l'industrie canadienne, poursuit sa campagne énergique auprès du Congrès et dans les médias américains pour s'assurer que les législateurs et les leaders d'opinion comprennent parfaitement bien la position du Canada. L'ambassadeur Burney a écrit à tous les Sénateurs et membres du Congrès que la question du bois d'oeuvre peut intéresser. Ces derniers ont ensuite reçu une série de feuillets de renseignement et des rencontres ont eu lieu. Le département du Commerce rendra, d'ici le 5 mars, une décision provisoire, à savoir si l'industrie canadienne du bois d'oeuvre touche des subventions donnant matière à compensation. Le Canada poursuit sa contestation des actions américaines au GATT et les décisions finales des autorités américaines pourront faire l'objet d'une contestation devant un groupe spécial binational, conformément aux dispositions de l'ALE.

NÉGOCIATIONS

Les négociations d'un Accord de libre-échange nord-américain se poursuivent à un rythme intensif. Les négociateurs en chef du Canada, des États-Unis et du Mexique se sont rencontrés à Dallas du 17 au 21 février. Des progrès intéressants sont réalisés par les groupes de travail responsables des divers secteurs qui font l'objet de négociations, en vue de préparer l'ébauche, entre crochets, du texte consolidé de l'accord.

La prochaine ronde de négociations pour la conclusion d'une entente canado-américaine sur les services aériens doit se tenir à Ottawa, du 24 au 26 mars. La session de février a été reportée à la demande des États-Unis qui souhaitent disposer de plus de temps pour répondre aux propositions soumises par le Canada en décembre. M. Daniel Molgat, un diplomate de carrière, remplace M. James Harris, qui a pris sa retraite en janvier, au poste de négociateur en chef des accords aériens pour le Canada.

À L'ALE

Le Canada conteste plusieurs interprétations unilatérales des États-Unis sur les règles d'origine de l'ALE. Un groupe spécial de règlement des différends (aux termes de l'ALE) a été formé pour examiner la revendication du Canada selon laquelle le Service américain des douanes a statué, à tort, que les frais d'intérêts non hypothécaires ne pouvaient être inclus dans le calcul du contenu canadien et américain. Récemment, le Canada a aussi demandé la tenue de consultations dans le cadre de l'ALE sur plusieurs autres interprétations particulièrement importantes pour le secteur de l'automobile, qui ont été faites à l'occasion de la vérification entreprise par le Service américain des douanes sur les importations de véhicules de Honda Canada, et dont les conclusions devraient être connues d'ici la fin février. L'ambassadeur Burney a déclaré publiquement que le Canada est prêt à contester aussi énergiquement que possible les décisions américaines qui vont à l'encontre de l'ALE.

À L'ADMINISTRATION

La Food and Drug Administration (FDA) examine les commentaires formulés par le public sur les vastes propositions touchant l'étiquetage en matière de nutrition formulées en novembre. En vertu de la Nutrition Labeling and Education Act de 1990, qui modifie sensiblement l'étiquetage en matière de nutrition des produits alimentaires, notamment des produits importés, la FDA doit mettre au point la version définitive des règlements d'ici novembre 1992 et les mettre en œuvre avant mai 1993. Le département de l'Agriculture a aussi formulé des propositions similaires à celles de la FDA pour l'étiquetage de la viande et de la volaille. Le Canada a fait parvenir ses observations aux deux organismes et demandé une prolongation de la période prévue pour se conformer aux règlements. Des colloques sur les changements proposés sont présentement offerts aux